



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Secrétariat des CSS
DREAL Midi-Pyrénées
Unité Territoriale de la Haute-Garonne et de l'Ariège
4 avenue Didier Daurat – CS 40331
31776 COLOMIERS CEDEX

Muret, le 23 novembre 2016

Affaire suivie par Candice JOFFRES
tél : 05 61 15 39 96
mél : candice.joffres@developpement-durable.gouv.fr

à

Mesdames et Messieurs les membres
de la CSS LACROIX Sainte Foy

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion de la Commission de Suivre de Site (CSS) LACROIX Sainte Foy, qui se tiendra :

Le vendredi 9 décembre à 14 h 30

à la Mairie de Sainte-Foy-de Peyrolières – Salle du conseil municipal

L'ordre du jour de ce comité est le suivant :

- 1) Approbation du compte-rendu de la CSS du 22 octobre 2015,
- 2) Bilan d'activité de la société LACROIX,
- 3) Bilan des actions menées par l'inspection des installations classées,
- 4) questions et sujets divers:
 - *instruction du Gouvernement du 19 mai 2016 relative à la mise à disposition et à la communication d'informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les établissements Seveso,*
 - *alarme sonore déclenchée plusieurs fois par jour (question formulée par les riverains)*
 - *départ du feu du 6 juin 2016 (question formulée par les riverains)*
- 5) Accompagnement des riverains dans la réalisation des travaux rendus obligatoires par le PPRT d'ici 2021,

Je vous remercie de bien vouloir confirmer votre participation à cette réunion et en cas d'absence ou d'empêchement, vous invite à en informer votre suppléant afin qu'il puisse vous représenter.

Veuillez accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Président de la CSS,